



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2025/03

Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 16 janvier 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 23 janvier 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski Sandra, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, Mme PILLON, Mme BAILLON, M. DURAND, pouvoir Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, M. MAUGEIN, Mme KLINGELSCHMITT.

*Absents
excusés
ayant donné
procuration :* M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN.

Absente M. SOTHIER

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 27

Représentés : 1

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Portant avis sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais porté par le Sytral,

Rapporteur : Monsieur ROUVIER

Mme le Maire rappelle qu'elle avait souhaité lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 reporter cette délibération afin de disposer de plus de temps pour étudier l'ensemble de la documentation transmise.

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'Administration du Sytral Mobilités a arrêté son projet de Plan de Mobilité (PDM) des territoires lyonnais.

Il s'agit du document d'orientation des politiques de mobilité à l'échelle du périmètre de Sytral Mobilités : de la Métropole de Lyon et aux 11 intercommunalités du Rhône qui composent son périmètre d'intervention, soit 263 communes et 1,9 million d'habitants.

Le PDM vise à améliorer les déplacements du quotidien grâce au déploiement de solutions de mobilité durables, performantes et lisibles pour tous les citoyens et dans tous les territoires. Cela consiste à développer des solutions alternatives à la voiture, comme la marche, le vélo ou le train pour inciter les habitants à se déplacer autrement.

À horizon 2040, il est prévu que ce plan définira les grands principes en termes de **mobilité des personnes (voiture, transports collectifs, vélo, marche etc.), de transport de marchandises, de circulation et de stationnement**, en lien avec l'ensemble des collectivités membres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L1214-28-2 du Code des Transports,
VU l'article R1214-13 du Code des Transports concernant le délai imparti pour que les personnes publiques consultées dans leur avis sur le PDM qui est de trois mois à compter de la transmission du projet, au-delà de ce délai l'avis de la personne publique étant réputé favorable,

CONSIDERANT que les documents du projet de PDM sont téléchargeables et que les conseillers municipaux en ont été destinataires,

Cependant plusieurs réserves devront être levées afin que notre territoire situé au Nord de la Métropole soit mieux pris en compte pour répondre à ses besoins, préserver son cadre de vie et son attractivité d'ici à 2040 :

1. Particularités du Val de Saône

Contrairement à d'autres secteurs de la Métropole, le Val de Saône ne bénéficie ni de métro ni de tramway et notre commune de GENAY n'est desservi que par une seule ligne de bus (ligne 43) pour assurer la liaison avec le centre-ville de Lyon et aucune ligne de bus n'assure de liaison transversale que ce soit avec l'Ouest Lyonnais comme Limonest et la zone TECHLID, ni avec l'Est Lyonnais comme Rillieux ou la gare de Sathonay. Cette offre, très limitée, pénalise les actifs ainsi que les étudiants souvent touchés par la précarité. Ce secteur de Neuville-Genay abrite pourtant de nombreuses zones d'activités, la ZI Lyon-Nord, l'Actipark de la Richassière et la future Zone d'activités « en Champagne », le Plan local de Mobilité devra impérativement prévoir la mise en place de lignes de bus supplémentaires pour desservir ces zones et faire un maillage avec les zones d'habitat et les autres pôles de la 2^{ème} couronne afin d'augmenter l'utilisation des transports en commun, le futur BHNS sous maîtrise d'ouvrage de la Région AURA ne pouvant répondre seul à ce besoin.

2. Traversée de la Saône

La proximité de la Saône pose la question d'une meilleure prise en compte des infrastructures de franchissement. Une réflexion approfondie doit être menée sur l'état parfois vétuste des ouvrages et l'avenir des ponts et passerelles. Le plan de Mobilité ne mentionne pas la passerelle mode actifs sur la Saône afin de relier Genay (Voie lyonnaise 3) à la gare de Saint-Germain dont l'étude de faisabilité et d'opportunité avait pourtant été annoncée à Mme le Maire par M. BAGNON, Vice-Président de la Métropole en réunion inter CTM et qui a été prise en compte dans les documents du SCOT en cours de révision, SYTRAL Mobilités devra faire apparaître ce projet d'infrastructure de passerelle pour modes actifs sur le Plan de Mobilité.

3. Connexion avec la SNCF

Les TER constituent aujourd'hui une solution rapide pour rejoindre le centre de Lyon. Le PDM devrait intégrer des moyens innovants pour faciliter l'accès aux gares notamment pour les usagers habitant sur la rive gauche de la Saône sans augmenter le trafic routier, en particulier via des mobilités douces ou partagées.

4. Transports de marchandises

Le Plan de Mobilité ne traite pas de la problématique du transport de marchandises par les Poids Lourds qui traversent notre village pour la desserte des zones d'activités situées sur notre territoire. Cela concerne notamment les poids lourds d'une grande entreprise de transport et logistique sur la ZI Lyon-

nord ainsi que le transport de véhicules pour le ~~parc de stockage~~ ~~situé en rive droite de la Saône sur Quincieux par des camions empruntant quotidiennement le pont de Neuville. Le Plan de Mobilité devra proposer un plan d'actions pour diminuer ce trafic qui génère insécurité, bruit et pollution dans la traversée de notre commune.~~

5.

Une 5^{ème} réserve est proposée par Mme KLINGELSCHMITT qui indique qu'on ne peut pas aller à l'encontre des solutions qui améliorent la santé et les impacts du réchauffement climatique à horizon 2040, et contre celles qui permettent de faciliter l'accessibilité des citoyens à différents modes de transport.

Toutefois il faut garder à l'esprit la commune de Genay et avoir une vision plus macroscopique, et s'assurer que ce Plan De Mobilité (PDM) intègre bien les spécificités de son territoire.

Elle rejoint les propos précédents et les complète par les points de vigilance et réserves suivants.

- Le PDM devra tenir compte de la topographie particulière du territoire avec :

▪ La problématique de franchissement de la Saône et la saturation du pont de Neuville- sur-Saône, avec ses impacts en termes de temps de franchissement, y compris pour les secours.

Le PDM devra gérer la problématique du passage de la Saône pour tous les usagers, véhicules compris, et pas uniquement au travers d'une passerelle modes doux.

▪ Un territoire vallonné qui complexifie l'usage des modes doux, notamment du vélo, qui n'est pas adapté à tout le monde.

Le PDM devra de proposer des solutions alternatives et adaptées à cette configuration particulière (transports en commun et voitures).

- Le PDM devra tenir compte de la situation de Genay, en 2^e couronne de la Métropole.

Même s'il est maintenant d'usage d'éviter d'intégrer la voiture dans la réflexion, il n'est pas possible de la supprimer du jour au lendemain, tel qu'on est en train de le faire sur la Métropole, et ainsi empêcher les gens de circuler. Le PDM doit intégrer dans sa réflexion que les voitures seront amenées à être de plus en plus propres, ou en tout cas décarbonées (abstraction faite des problématiques des terres rares et de leur recyclage qui sera un nouvel enjeu pour les générations à venir).

Aujourd'hui la plupart des parkings relais sont en 1^e couronne et leur nombre diminue à mesure qu'on s'éloigne du centre. L'offre sur notre bassin est bien trop limitée, avec des parkings relais à proximité des gares très vite saturés le matin.

Le PDM devra intégrer des solutions d'aménagement de parkings relais en quantité suffisante (sans artificialiser les surfaces et avec de la verdure).

Il faut permettre à nos concitoyens de se garer ou d'accéder facilement et rapidement aux zones multi-modales. Et ainsi leur éviter la double peine de la mise en place de la ZFE.

La problématique du stationnement se pose également pour les visiteurs. Il est de plus en plus difficile de rendre visite à sa famille, d'aller chez le médecin à Lyon. La problématique est la même sur Genay.

Le PDM devra intégrer dans les aménagements a minima des solutions en nombre suffisant pour accueillir les invités et empêcher les fractures familiales et sociales.

- Concernant les transports, le PDM devra trouver un combo vertueux maillage du territoire / tarifs attractifs, prérequis pour que les gens changent leurs habitudes.

Il devra proposer une offre de transports en commun à la fois en quantité suffisante et un maillage du territoire incluant les transversales Est/Ouest Nord/Sud, car tout ne doit pas converger vers le centre de Lyon (ex. pour aller à la faculté à Bron, pour rejoindre la zone de Techlid).

Il devra également intégrer à la réflexion tout un travail sur l'attractivité des tarifs, et pourquoi sur la gratuité (mais cela relève d'un choix politique).

Le PDM devra renforcer l'offre ferroviaire.

Le PDM devra tirer profit de la chance d'avoir un fleuve sur notre territoire, dont la force n'est pas assez utilisée aujourd'hui, et réfléchir à des solutions de transport intégrant le fluvial, y compris pour le fret.

- Le PDM devra enfin être attentif à la reconfiguration actuelle des accès à la Métropole, qui sont de plus en plus saturés. Et pour Genay, notamment le cas de la M6 et le risque accru de report de la circulation sur l'A46. Signifiant une augmentation des nuisances sonores et atmosphériques pour la commune.

Le PDM devra en tenir compte et trouver des solutions qui permettent de ne pas engorger plus les axes de contournement de la Métropole.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à l'adoption de ce Plan de Mobilité, sous réserve de la prise en compte des 5 points mentionnés précédemment.

VOTE	Pour	24	Mme COHEN, Mme PERIIN, M. MADER, M. LECLERC
	Abstention	0	
	Contre	4	
<i>Adopté à la majorité</i>			

La Secrétaire, Nadine PIN



Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD



Acte certifié exécutoire après
 - transmission en Préfecture le 24 janvier 2025
 - publication sur le site internet de la Ville le 24 janvier